

VERLANS INFORMATIONS

Juin 2014

LE MOT DU MAIRE

Le 23 mars 2014 lors des élections municipales, la participation fut très forte, près de 80 %. Vous avez accordé une grande confiance aux personnes qui se présentaient à vos suffrages. Je tiens en leur nom à vous remercier.

L'élection du Maire et des adjoints a montré qu'il s'agissait d'une équipe soudée et complémentaire. Nous allons essayer de ne pas vous décevoir. Les Conseillers se sont très vite mis au travail pour voter le budget 2014.

LUC BOULLEE

LE CONSEIL MUNICIPAL 2014



De gauche à droite : Brigitte DORMEAU, Gilles DERRIER, Marthe GETE, Jean-Pierre BRUGNONI, Fernand DORMEAU, Jean THIEBAUD, Alain BERMON, Luc BOULLEE, Philippe GUYOT, David HERITIER, Anne GOETSCH-CHARTON

Maire : M. Luc BOULLEE

1^{er} adjoint : M. Jean THIEBAUD2^{ème} adjoint : M. Philippe GUYOT

Communauté de Communes du Pays d'Héricourt :

M. BOULLEE (titulaire) M. THIEBAUD (suppléant)

Syndicat des Eaux du Vernoy : MM. THIEBAUD, DERRIER

Syndicat d'Electrification S.I.E.D. : MM. GUYOT, THIEBAUD

Centre Communal d'Action Sociale CCAS :

Mmes DORMEAU, GETE, MM. DORMEAU, BRUGNONI

Commission d'Appel d'offres :

Mme CHARTON, MM. DORMEAU, DERRIER

Syndicat des Ecoles SIVU : MM. BOULLEE, GUYOT, HERITIER

Commission des Impôts :

Mme GETE, MM. BERMON, BRUGNONI, DORMEAU

Correspondant Défense : M. DORMEAU

RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le Syndicat des Eaux du Vernoy qui gère la distribution de l'eau de Verlans notamment a entrepris depuis cet automne de très importants travaux de modernisation du réseau avec la construction d'un nouveau réservoir de 300 m³ (château situé à Trémoins) et avec la pose de 2 km de canalisations. Après avoir effectué les tests d'étanchéité et le nettoyage des installations, le raccordement définitif au réseau existant a eu lieu le 18 juin.

Cette opération s'est traduite par une augmentation de pression à Verlans, augmentation qui a été la bienvenue dans la partie haute du village mais qui risque de provoquer la rupture de quelques joints dans le centre du village et éventuellement une augmentation de la consommation. Il est important de savoir que ces travaux sont subventionnés à 40 % par le Conseil Général.

Une deuxième tranche de travaux (moins importante) va débiter, elle nous est imposée par la nouvelle réglementation sur la protection des zones de captage (augmentation de la hauteur des grillages de protection et de la surface à protéger). Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau.

Notre réseau qui date du milieu des années 1950 avait été dimensionné pour une population beaucoup moins importante qu'aujourd'hui et avec des matériaux qui ont beaucoup vieilli. Le Syndicat se trouve dans l'obligation de le moderniser mais a choisi d'étaler l'opération dans le temps afin de réduire l'impact financier auprès de l'utilisateur.



SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE •
- LE CONSEIL MUNICIPAL 2014 •
- RÉSEAU D'EAU POTABLE •
- DÉLIBÉRATIONS 2013 •
- VERL'ANIMATION •
- TRAVAUX 2013-2014 •
- S.I.G. •
- ORDURES ET TRI SÉLECTIF •
- DÉCHETTERIE •
- ETAT CIVIL 2013 •
- LA 2^{ème} VIE DES DÉCHETS •
- EDUCATION •
- NUISANCES •
- ADRESSES UTILES •

DÉLIBÉRATIONS 2013

Taux d'imposition	Fixation nombre délégués communautaires
Comptes de gestion	Modification statuts CCPH
Tarifs assainissement	Choix du bûcheron
Comptes administratifs Commune	Prix du bois
Comptes administratifs CCAS	Assiette et destination des coupes
Affectation résultats Commune	Rapport d'activités élimination des déchets
Affectation résultats CCAS	Travaux cimetièrre
Subvention Haute-Lizaine	Adhésion Médecine préventive
Emploi formation	Fauchage pré communal
Contrat débardage	Demande de subventions
Transfert de compétence gaz	PLU Intercommunal
Pose de bordures de trottoirs	Matériel informatique

VERL'ANIMATION

Cette année encore, grâce au dynamisme et au dévouement des bénévoles de l'association **VERL'ANIMATION**, le village a été animé de différentes manifestations. Son but est d'apporter du lien entre les habitants, reposant sur la solidarité, l'envie de se connaître et de se rencontrer.

- ✓ Le **CARNAVAL** a permis d'animer les rues de Verlans et de faire la joie des petits et des grands lors d'une récolte de friandises et d'un goûter dans la Maison de la Convivialité.
- ✓ La **FÊTE DE LA MUSIQUE** et le **TOURNOI DE PÉTANQUE** sont l'occasion de rencontres entre les habitants afin de passer un moment chaleureux et détendu.
- ✓ Le **VIDE-GRENIER** est une manifestation attendue par les villageois mais également par les chineurs qui apprécient de déambuler dans le village, de découvrir l'environnement agréable dans lequel nous vivons.
- ✓ Nous continuerons à proposer courant automne une **BALADE** à la découverte des sentiers de randonnée autour de Verlans, si la météo le permet.
- ✓ Nos autres activités de **DÉCORATIONS DE NOËL** et de **DANSE** sont l'occasion de faire émerger les talents artistiques des personnes qui y participent. Chacun est le bienvenu dans la simplicité et la générosité. Ces manifestations demandent de l'énergie et du temps que nous consacrons avec joie. Nous sommes toujours satisfaits de constater que les habitants de notre village y participent nombreux. N'hésitez pas à franchir le pas d'être acteur de la vie associative de notre Commune. Nous serions heureux de vous accueillir comme membre.

La Présidente, Marthe GETE - Contact : marthe.gete@free.fr - 03 84 46 40 78

- CARNAVAL...
- VIDE-GRENIER DU 8 MAI
- FÊTE DE LA MUSIQUE
- TOURNOI DE PÉTANQUE
- DÉCORATIONS DE NOËL

TRAVAUX 2013 - 2014

En 2013, la Commune a réalisé les travaux suivants :

- ✓ création d'un parking en tout-venant derrière la Maison de la Convivialité,
- ✓ création de marches pour accéder au columbarium du cimetière,
- ✓ pose de bordures de trottoirs, rue de Beuges, afin d'éviter le ruissellement des eaux de pluie chez les particuliers.

En 2014 sont programmées :

- ✓ la réfection de la place du cimetière,
- ✓ la réfection d'un regard d'eaux pluviales, chemin des Mayes.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

A la demande du Syndicat des Eaux du Vernoy, une société a été mandatée pour retracer les plans de l'ensemble du réseau d'eau. Dernièrement, des géomètres sont passés dans notre village afin d'effectuer des relevés.

Ces informations, destinées en premier lieu au Syndicat, seront également utilisées par la commune de Verlans dans le Système d'Information Géographique (SIG) actuellement mis en place par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt afin de favoriser la connaissance et la gestion de son territoire. Ce Système regroupera à terme toutes les informations utiles pour les futures prises de décision en matière d'aménagement du territoire. En parallèle, la numérisation des cadastres est incontournable et a été confiée à un bureau d'étude dédié.

ORDURES ET TRI SÉLECTIF

ORDURES MÉNAGÈRES (BAC VERT)

à partir du 1^{er} juillet, mercredi matin

TRI SÉLECTIF (BAC JAUNE)

à partir du 1^{er} juillet, vendredi matin toutes les 2 semaines

Pour l'année 2014, les dates de ramassage des bacs jaunes ont été établies ainsi :

11/07 - 25/07 - 8/08 - 22/08 - 5/09 - 19/09 - 3/10 - 17/10 - 31/10 - 14/11 - 28/11 - 12/12 - 26/12

Les collectes ayant lieu le matin à partir de 4 h 00 et afin de pallier d'éventuelles pannes ou changements d'organisation des tournées, il est demandé de toujours sortir le bac de collecte (vert ou jaune) la veille au soir, avant 22 h.

Pour inciter tous les usagers à trier, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a choisi d'individualiser la facture. Cela a donc nécessité la remise à chaque famille de 2 bacs (un vert et un jaune) munis d'une puce électronique, adaptés à la composition du foyer. Lorsque les bacs sont pris en charge, l'information est enregistrée dans un ordinateur situé dans le camion, puis stockée afin d'éditer la facture.

Cette facture est organisée en 2 parts :

- une part fixe, calculée de la même manière pour tout le monde,
- une part incitative (variable) comptant **12 présentations du bac vert d'office par an** et une facturation complémentaire par présentation supplémentaire de ce bac vert.

Les tarifs seront fixés en décembre et dépendront de la phase de test (de juillet à décembre), phase au cours de laquelle les comportements des usagers seront étudiés.

En conclusion :

- ✓ dès que j'ai mon bac vert pucé, je peux l'utiliser mais je ne le sors que s'il est plein !
- ✓ dès le 1^{er} juillet, je mets le verre au Point d'Apport Volontaire (place du cimetière) et je mets les papiers, cartons, plastiques, boîtes métalliques et conserves dans le bac jaune.
- ✓ je sortirai mon bac jaune toutes les 2 semaines à partir du 1^{er} juillet (voir calendrier plus haut).
- ✓ je porte le reste de mes déchets à la déchetterie ou au compost.

Pour tous renseignements complémentaires sur les ordures ménagères :
CCPH - 03 84 46 98 70 - trions@payshericourt.fr - www.cc-pays-hericourt.fr
SYTEVOM : <http://www.sytevom.org/>

PARTICIPEZ ACTIVEMENT À LA RÉDUCTION DES TONNAGES DE DÉCHETS RECYCLABLES !

DÉCHETTERIE HÉRICOURT

HORAIRES	ETE (du 1/03 au 31/10)	HIVER (du 1/11 au 28 ou 29/02)
lundi	13 h 30 à 18 h	13 h 30 à 17 h
du mardi au samedi	9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h	9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h

ÉTAT CIVIL 2013

NAISSANCES

Eléna ANDRE, le 14/02
18 rue Nicolas Lalouette
Gabin GUFFROY, le 26/04
3 rue Les Jardins du Cruay
Lou MARGUET, le 4/06
9 rue Les Jardins du Cruay
Léna ECOFFET, le 6/06
2 bis chemin du Sarey

DÉCÈS

Mme BERNARDIN, le 19/09
6 rue Les Jardins du Cruay

ARRIVÉES

CHOUJAR Andy, JANISZEWSKI Marine, Lina le 1/01
3 ter chemin du Sarey

DÉPARTS

CARRY Benoit, Charlotte EDELBLUTTE le 1/09
1 bis rue Nicolas Lalouette

LA 2ÈME VIE DES DÉCHETS

La collecte sélective, une double astuce : elle évite le gaspillage et redonne vie à nos déchets.

Le recyclage permet de préserver nos ressources naturelles, d'économiser de l'énergie et de diminuer le volume des déchets à éliminer. Aujourd'hui le recyclage est devenu une véritable industrie.

Le verre

Le verre se recycle à l'infini. Aujourd'hui, une bouteille sur deux est récupérée et recyclée. Le recyclage évite de prélever du sable et du calcaire dans le milieu naturel et économise de l'énergie.



bouteilles en plastique de liquides alimentaires de type eau, lait, soda, vin, huile, vinaigrette...

Les bouteilles plastiques



bouteilles en plastique de produits d'entretien et flacons en plastique de produits d'hygiène : gel douche, shampooing...

Parmi les emballages ménagers, trois catégories principales de plastiques existent. N'ayant pas les mêmes propriétés physiques et chimiques, ces plastiques sont difficiles à recycler en mélange. Les centres de tri doivent donc les séparer. Pour les recycler, les plastiques sont lavés et broyés sous forme de poudre fine. Leurs propriétés sont proches de celles des plastiques d'origine. Les plastiques régénérés sont utilisés dans de nombreuses applications :

- le PET pour le rembourrage (anoraks, peluches...),
- le PEHD pour la production de tuyaux et de flacons de produits non alimentaires.

Les papiers et cartons

Les fibres sont dissociées dans une cuve remplie d'eau chaude munie d'un agitateur. La pâte ainsi obtenue est débarrassée des impuretés (ficelles, scotch, agrafes...). Un désencrage est nécessaire pour recycler journaux et magazines.

La pâte à papier est pressée pour extraire l'eau qu'elle contient et obtenir un rouleau de papier.



papiers, journaux, magazines, prospectus...
cartons, cartonnets d'emballages



briques alimentaires : briques de lait, jus de fruits, soupe, crème...

Les briques alimentaires

Les briques sont en carton, plastique et aluminium. Elles sont reprises par une papeterie qui en extrait le carton pour le recycler.

Les métaux

L'acier et l'aluminium sont récupérés après incinération des ordures ménagères.

Le recyclage des métaux permet de fabriquer des voitures, des appareils, des boîtes de conserves ou divers emballages.



boîtes de conserves, flacons en métal et aérosols vides

ÉDUCATION

PÔLE DES ECOLES LIÉES
03 84 46 33 05
pole.coisevaux@wanadoo.fr

CENTRE PÉRISCOLAIRE DES P'TITS VOLONS
03 84 46 31 73
poledecoisevaux@wanadoo.fr

COLLÈGES
Public Pierre et Marie Curie
03 84 46 65 80
Privé Saint Joseph
03 84 46 26 40

LYCÉE ARAGON
03 84 56 72 72

NUISANCES

Les travaux réalisés par les particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses doivent respecter les horaires réglementés par arrêté préfectoral.

jours ouvrables été : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 21 h

jours ouvrables hors période estivale : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

samedis, toute l'année : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

dimanches et jours fériés, toute l'année : de 10 h à 12 h



ADRESSES UTILES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT
3 Rue Martin Niemöller — 70400 HERICOURT — Tél : 03 84 46 98 70 — Fax : 03 84 46 98 71
contact@cc-pays-hericourt.fr — site internet : <http://www.cc-pays-hericourt.fr>
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
SYNDICAT DES EAUX DU Vernois
Mairie — 3 Grande Rue — 70400 VILLERS SUR SAULNOT — Urgence : 0977 429 433
Président : ROBERT Alain — VILLERS SUR SAULNOT — Tél : 03 84 27 40 21

CONTACT

Mairie de VERLANS
Rue Nicolas Lalouette
70400 VERLANS
03 84 46 01 04
luc.boullee@orange.fr

PERMANENCE
Lundi de 17 h à 19 h

SITE INTERNET
mairieverlans.free.fr